

Compte rendu de séance du 21 septembre 2017

Convocation du 12 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 21 septembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MORIN-POUGNARD J. PROUST A.M. SIONNET C. ROMANTEAU L. TANGUY J.N.

Absents : BUISSON A. (pouvoir JN TANGUY) DROUARD V. (pouvoir D. BAUDOUIN) PAGENEAU M.C. (pouvoir L. ROMANTEAU) MAGNERON J. (pouvoir L. GRIJOLOT) SIMONNET D.

Madame SIONNET Christelle a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Point sur la rentrée scolaire
2. Urbanisme
3. Programme d'Appui Communautaire aux Territoires (P.A.C.T.)
4. Atelier municipal : compte rendu de l'appel d'offres
5. Aménagements sécuritaires entrées de bourg
6. Demande d'aide financière
7. Devis mobilier
8. Questions diverses

1 – POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

95 élèves sont présents à la rentrée. 2 AESH accompagnent les enfants en situation de handicap. Les activités périscolaires ont débuté le 11 septembre.

Le Maire informe le conseil qu'une nouvelle élection au conseil municipal des enfants aura lieu le mardi 17 octobre pour élire 4 nouveaux membres. La première réunion du CME aura lieu le 24 novembre à 17 h 30.

2 – URBANISME

La commune n'utilisera pas son droit de préemption pour la vente de la propriété située 5 route de Beauvoir à Marigny.

Vente d'un terrain 2017-9-1

Le Maire informe le conseil de la demande de Mr SACHOT qui souhaite acquérir un petit terrain appartenant à la commune.

Cette parcelle (ancien abri à vélos), cadastrée section AL N°52 d'une superficie de 12m2 est imbriquée dans la parcelle lui appartenant.

Le conseil donne son accord pour céder ce terrain à Mr SACHOT pour l'euro symbolique.

Tous les frais seront à la charge de l'intéressé.

3 – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AUX TERRITOIRES (P.A.C.T.)

2017-9-2

Le programme d'appui communautaire au territoire, programme de soutien à l'investissement s'inscrit dans la volonté de la CAN d'accompagner les communes dans leurs projets d'investissement exclusivement sous maîtrise d'ouvrage communale et en déclinaison des priorités définies par le Projet de territoire communautaire adopté le 11 avril 2016.

Dans la mesure où le projet favorise l'aménagement de la zone AUepts (zone à urbaniser pour équipements publics et habitat social) de notre PLU par :

- l'installation de jeunes ménages dans des logements à loyers réduits qui va contribuer au maintien des effectifs scolaires
 - de meilleures conditions de travail aux agents municipaux (un seul atelier au lieu de 2)
- Il s'inscrit dans le droit fil des opérations soutenues.

Plan de financement

Dépenses HT	Recettes	
152 893 €	CAN	41 993 €
	Autofinancement	141 489 €

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le règlement du PACT approuvé par la CAN :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : sollicite de la part de la CAN le versement d'une somme d'un montant de 41 993 € correspondant au montant mobilisable par la commune de MARIGNY dans le cadre de ce programme.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

4 – ATELIER MUNICIPAL

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Construction d'un atelier municipal route de Péré

Lot 1 : Terrassement VRD

Entreprise STPM St Léger de la Martinière (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 93 481.96 HT, soit 112 178.35 € TTC.

Lot 2 : Gros-œuvre

Entreprise STPM St Léger de la Martinière (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 59 032.62 HT, soit 70 839.14 € TTC.

Lot 3 : Charpente métallique

Entreprise GUYONNET SAS Fontenay le Comte (Vendée)

Montant du marché : 45 000.00 HT, soit 54 000.00 € TTC.

Lot 4 : Couverture métallique-bardage

Entreprise GUYONNET SAS Fontenay le Comte (Vendée)

Montant du marché : 36 000.00 HT, soit 43 200.00 € TTC.

Lot 5 : Portes sectionales menuiseries extérieures aluminium

Entreprise POUGNAND Celles sur Belle (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 30 553.25 HT, soit 36 663.90 € TTC.

Lot 6 : Cloisons sèches-menuiseries bois intérieures

Entreprise AUDIS SAS Niort (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 12 181.82 HT, soit 14 618.18 € TTC.

Lot 7 : Carrelage-faïence

Entreprise B2S Frontenay Rohan Rohan (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 5 235.46 HT, soit 6 282.55 € TTC.

Lot 8 : Peinture

Entreprise ACRYCOLOR Niort (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 3 084.95 HT, soit 3 701.94 € TTC.

Lot 9 : Électricité-chauffage plomberie-sanitaires ventilation

Entreprise EEAC Celles sur Belle (Deux-Sèvres)

Montant du marché : 47 676.85 HT, soit 57 212.22 € TTC.

Lot 10 : Photovoltaïque

Entreprise JMC Solar (Maine et Loire)

Montant du marché : 50 383.00 HT, soit 60 459.60 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

En ce qui concerne la construction des 12 logements sociaux, le Maire présente le plan établi par Mr RENAUD architecte à Niort. La SA HLM achète la surface de 4 300 m² au prix de 60 000 €

5 - AMENAGEMENTS SECURITAIRES ENTREES DE BOURG

Le Maire présente au conseil le plan des points d'aménagement établi par le cabinet AIR&GEO. Celui-ci prépare l'appel d'offres. Mr GRIJOLOT précise toutefois qu'il faut faire particulièrement attention au passage des engins agricoles qui pourrait être entravé par ces aménagements.

6 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Par vote à bulletin secret, le conseil municipal donne son accord pour 2 aides financières :

- 500 € pour une aide au paiement de différentes factures **2017-9-3**
- 143.80 € pour le paiement d'une facture d'assainissement auprès de la CAN **2017-9-4**

7 - DEVIS MOBILIER

Le Maire présente au conseil le CV de l'archiviste qui doit intervenir prochainement pour le tri des archives de la mairie. En vue de ce classement, un devis de mobilier a été demandé à la société MAG.CONCEPT de Marigny, celui-ci s'élève à la somme de 4 826.28 € TTC. Par vote à bulletin secret (11 voix pour) le conseil accepte ce devis.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT **2017-9-5**

Le Maire informe le conseil municipal que Mr BEVIN Michel locataire de la commune depuis le 17/07/2015 ne s'est pas déclaré comme nouvel abonné auprès du service d'eau (SMAEP 4B) à son arrivée dans le logement.

En conséquence les factures émises depuis cette date et jusqu'au 1^{er} juillet 2017 ont été réglées par erreur par la commune, ce qui représente la sommes de 220.54 €.

Le conseil décide de demander le remboursement de cette somme à Monsieur BEVIN, un titre de recette sera donc établi à son encontre.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL **2017-9-6**

Le Maire informe le conseil municipal de la location à compter du 15 septembre 2017 du logement situé 1 place du Centre à Madame SALLÉ Martine.

Le loyer, d'un montant de 400 € mensuel, sera payable à compter du 1^{er} octobre 2017.

ADHESION OFFICE DU TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN **2017-9-7**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Office du Tourisme Niort Marais Poitevin pour le camping.

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 et 2018 est de 240 € TTC.

ACHAT VEHICULE **2017-9-8**

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur d'une camionnette CITROEN JUMPER de 2001 à Mme SOUBEYROUX demeurant à Les Pièces de Crameuil 79000 BESSINES pour la somme de 1 200 €.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil décide de ne pas appliquer de loyer, pour le moment, à la famille de migrants installée depuis fin avril dans le logement communal 10 C rue de Beauvoir.

- Le Maire informe le conseil de la vente d'une parcelle rue du Grand Puits par Mr Gérard RABAULT. Celle-ci étant soumise à PVR, la commune doit engager les travaux et refaire le mur.
- Des ampoules ont été données par la CAN pour 10 foyers de la commune.

Le Président

Les membres du conseil municipal